

C.D.A.M.

2014 / 2015

**CHAMPIONNAT
TENUE DES FEUILLES DE MATCH et AMENDES**

1ere Journée : 3/10/2014

TENUE FEUILLE DE RENCONTRE

PENALITE 3€

PPC CAP D'ail 2 : D1 A, erreur de poule: B au lieu de A
ESCEAGNOLLES 2: D4C: colonnes d'association non remplies.

COMMISSION SPORTIVE

09060080 C.A.S. EAUX 1 *contre* 99999999 Exempt
Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D4 Poule : B Journée 1 Date : 03/10/2014
062360 GILETTA Henri 09060080 C.A.S. EAUX NON LICENCIE
équipe à 3 joueurs : avertissement.